

# Charte de la participation citoyenne

*Le renforcement de la démocratie locale est un objectif de la commune qui souhaite favoriser l'implication citoyenne dans la construction de l'intérêt général.*

*C'est l'engagement à écouter, s'écouter, prendre en compte et associer les habitants à la mise en œuvre de projets communaux et à la vie de La Chapelle-Moulière.*

*La charte de la participation citoyenne a pour but de définir les principes fondamentaux et les engagements de la commune en matière de participation des habitants aux actions conduites par la commune, conformément aux dispositions L. 2143-1 du code de général des collectivités territoriales.*

## **Les principes :**

1. **L'intérêt général** L'objectif est la recherche de l'intérêt commun à l'exclusion des intérêts particuliers et des situations individuelles ;
2. **La transparence et l'accessibilité.** La commune s'engage à constituer et diffuser l'ensemble des éléments nécessaires pour un dialogue constructif garantissant la compréhension de tous des enjeux, l'expression de chacun et la transparence du processus participatif ;
3. **L'écoute et le respect** Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture. Les divergences de points de vue sont respectées comme éléments susceptibles d'améliorer la qualité du projet. Il est porté une égale attention à la parole de chacun et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre jamais en considération de la personne qui les tient ;
4. **La commune s'engage à rendre compte des suites données aux propositions émanant des instances participatives.** La commune reconnaît qu'il est indispensable de restituer les suites données aux rencontres pour que la participation émerge et qu'elle perdure ;
5. Cette charte fait l'objet d'une démarche **d'amélioration continue**. La charte de participation citoyenne est conçue comme une première étape qui doit s'enrichir des retours d'expériences ;
6. **Engagement de bonne conduite** : l'absence de respect d'un ou plusieurs principes de la Charte et de la fiche mission, pourra conduire à l'exclusion de la ou des instances participatives (réunions publiques, comités consultatif notamment).

Une fiche mission vient préciser la problématique soumise au comité, ainsi que les principes et règles de son fonctionnement, que chaque membre s'engagera à respecter.